

Logement: comment les grands investisseurs privés écrasent les locataires

PAR ALEXANDER ABDELILAH
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 28 AVRIL 2021



© Moritz Wienert pour Cities for Rent

Paris redevient le terrain de jeu de puissants investisseurs immobiliers attirés par la stabilité. Hausse brutale des loyers, travaux abusifs... Cas d'école avec le géant européen Akelius, craint à travers le monde.

Le jour où plusieurs appartements de son immeuble sont restés vides, Sylvie* a bien trouvé ça un peu bizarre. Au cours des trente-cinq ans passés dans ce petit ensemble haussmannien du XIX^e arrondissement parisien, cela n'était jamais arrivé. Fin 2015, le bâtiment est racheté par la société Akelius. Un propriétaire de plus, pense alors Sylvie, qui en a vu d'autres. Les mois passent. En 2017, seuls neuf locataires restent dans les murs, pour vingt-trois appartements. « *C'était le calme avant la tempête* », se souvient-elle.

En 2018, tout s'accélère. « *Ils ont commencé à tout démolir dans les appartements vides, du sol au plafond* », raconte cette retraitée qui souhaite rester discrète sur son nom et son adresse. Les travaux sont extravagants, ils dureront près de trois ans. Plusieurs logements sont divisés en deux pour pouvoir être reloués séparément comme studios. Sylvie avait trois voisins à l'étage au-dessus de son appartement, elle en aura désormais six. Dans les petites annonces immobilières, elle regarde, ébahie, les nouveaux tarifs pratiqués: 1050euros par mois pour un 26m², quand le sien ne lui en coûte que 600euros, pour une surface un peu plus grande.

Inconnue en France, la société suédoise Akelius est pourtant un géant en Europe, où elle possède plus de 50000 logements. Inexistante à Paris il y a encore dix ans, elle y a acheté plus de 1500 logements en quelques années. Une implantation éclair, symptôme d'un retour en force des investisseurs privés dans le secteur du logement parisien.

Au-delà du cas Akelius, ce retour serait historique. Après le krach immobilier des années 1990, les investisseurs dits institutionnels (assurances, banques...), qui avaient participé aux efforts de construction des Trente Glorieuses, se sont massivement désengagés du secteur.

Alors qu'ils possédaient plus d'un million de logements en France dans les années 1980, ils en détiennent cinq fois moins aujourd'hui, selon un rapport parlementaire de 2017. Depuis trente ans, l'immobilier résidentiel est considéré par les investisseurs et les acteurs financiers comme trop corseté, soumis à une législation protectrice des locataires, et surtout bien moins rentable que l'immobilier d'entreprise.

Mais plusieurs indices montrent un regain d'intérêt pour le secteur du logement. « *On constate un frémissement* », estime Matthieu Gimat, maître de conférences à l'université Paris 7. Selon le cabinet Cushman & Wakefield, les investissements institutionnels dans le logement sont passés de 1 milliard d'euros par an de 2010 à 2015 à 4 milliards en 2018. « *Il y a une certaine augmentation, même si ça reste modeste en comparaison avec les chiffres de l'immobilier de bureau, qui drainait autour de 30 milliards d'euros par an il y a encore peu de temps* », évalue le chercheur.

Une tendance renforcée par la crise du Covid-19. En période d'incertitude, le logement est vu comme un actif « refuge », plus stable que celui des locaux d'entreprises bousculés par la crise économique, et permettant de diversifier les portefeuilles des investisseurs.

Ces dernières décennies, le secteur de l'immobilier s'est réorganisé autour de grandes sociétés de gestions d'actifs, comme le rappellent les chercheurs Ludovic

Halbert (CNRS) et Antoine Guironnet (Sciences-Po). Des sociétés de « pierre-papier » qui font l'intermédiaire entre les détenteurs de capitaux (fonds souverains, caisses de retraite, familles aisées...) et les biens immobiliers pouvant leur assurer une rémunération fiable (grâce aux loyers ou aux plus-values de cession). Pour ces sociétés, le logement est avant tout un actif financier, avec des objectifs de rentabilité à atteindre.

À bien des égards, Akelius est un cas d'école de cette financiarisation du logement et de ses dérivés. Les pratiques de la société sont pointées du doigt dans plusieurs pays où elle est implantée.

À Berlin, le cœur de l'empire Akelius avec près de 20 000 logements acquis depuis 2006, plusieurs **collectifs d'habitants** l'accusent de participer à la gentrification et à l'envolée des loyers qui se sont emparées de la ville. Et ce malgré l'encadrement des loyers en vigueur jusqu'à récemment.

« Pour Akelius, l'entrée en vigueur de l'encadrement des loyers a été un prétexte pour revendre certains de ses appartements », explique une locataire du géant suédois dans le quartier de Kreuzberg. Dans son immeuble, où des chantiers ininterrompus ont fait fuir plusieurs habitants, les nouveaux locataires n'obtiennent plus que des baux à durée déterminée. Comme si l'immeuble était en sursis. « Avant, les enfants jouaient dans la cour, maintenant il n'y a plus personne », détaille-t-elle, citant notamment les matériaux de construction qui jonchent le sol.

Plus au nord de la capitale allemande, dans le quartier de Pankow, un autre locataire d'Akelius voit de son côté sa résidence se dégrader à grande vitesse. « Les petites réparations ne sont jamais faites. Ils attendent jusqu'à ce que les choses se cassent. Comme ça, ce sont les assurances qui payent. Les gens se font du souci pour leurs appartements. » Le propriétaire ? « Injoignable. »

Usés par cette gestion des biens, de nombreux locataires d'Akelius soutiennent le **projet de référendum berlinois** visant à exproprier les grands propriétaires privés. Cette pétition a rassemblé 47000 signatures en un mois de campagne, avec en

ligne de mire les 240000 logements de la capitale allemande appartenant à de grands propriétaires privés. « *J'aimerais que les locataires puissent vieillir sans vivre dans la peur* », résume une locataire qui soutient l'initiative.

En attendant un hypothétique référendum, Akelius peut se frotter les mains. Mi-avril, la plus haute juridiction allemande a décrété l'annulation rétroactive de l'encadrement des loyers en vigueur dans la capitale allemande. Un coup dur pour les locataires berlinois qui devront régler les arriérés de loyer nés de cette décision. En tout, ce sont entre 340 000 et 512 000 appartements qui seraient concernés, **selon les premières estimations**. Si les autorités locales ont promis de débloquer de l'argent pour aider les habitants les plus précaires, les grands propriétaires privés comme Akelius semblent bien décidés à réclamer leur dû. Au risque de mettre certains occupants à la porte.

Des « rénovictions » abusives

Comme d'autres géants du secteur, Akelius avait d'ailleurs prévu ce scénario, réclamant des « loyers fantômes » dans ses baux berlinois. Une pratique qui consistait à inscrire deux loyers dans le contrat : l'un qui respectait le plafond imposé par la loi, l'autre qui entrerait en vigueur dans le cas où l'encadrement des loyers serait annulé par la Cour constitutionnelle allemande.

Au Canada, où l'entreprise possède plus de 3500 appartements à Toronto et près de 4000 à Montréal, Akelius est accusée de se livrer à des « rénovictions » abusives. Un mot-valise qui désigne le fait, pour un propriétaire, de mener des travaux lourds et incessants dans un immeuble nouvellement acquis de façon à augmenter drastiquement les loyers ensuite. Quand ils ne sont pas chassés par les nuisances, qui peuvent durer des années, les locataires plus modestes sont contraints au départ par les augmentations de loyer, que le bailleur justifiera par les travaux réalisés.

En avril 2020, ce comportement a été lourdement **mis en cause par Leilani Farha, rapporteuse spéciale de l'ONU** pour le logement convenable, selon laquelle «

le business model d'Akelius, fondé sur la maximisation des profits, a créé un environnement hostile pour ses locataires ».

À Londres, Akelius a acquis plus de 2200 logements depuis 2013. Des locataires de plusieurs immeubles décrivent les mêmes travaux intensifs, qui ont conduit certains d'entre eux à quitter leur appartement ou à être relogés dans un autre immeuble de la société, moyennant parfois un loyer plus élevé.

Dans le quartier de Camden, la société foncière a acheté en 2015 un immeuble loué depuis des années par la mairie pour héberger des sans-abri et des femmes ayant fui des violences conjugales. La municipalité a rapidement accusé l'entreprise de délaisser le bâtiment, envahi par les rats, avant de jeter l'éponge et de quitter les lieux. Akelius a prévu de transformer l'immeuble en logements haut de gamme.



© Moritz Wienert pour Cities for Rent

Sans surprise, Akelius applique les mêmes stratégies à Paris, où ses premières acquisitions de biens résidentiels remontent à 2014. Dans le XIX^e arrondissement, Sylvie évoque avec colère les « sacs de gravats » entassés pendant des jours devant l'ascenseur et les échafaudages qui n'ont pas quitté la façade de l'immeuble pendant plus d'un an et demi.

Quand elle ne noie pas ses locataires de travaux, la société opte pour la stratégie du pourrissement. « Selon un prestataire, tout le carrelage de ma salle de bains était à refaire, car le mur était imbibé d'eau. Mais Akelius s'est contenté de lui demander de passer un coup de peinture anti-humidité sur le carrelage, se désole Catherine*, locataire depuis une vingtaine d'années dans un immeuble de l'Est parisien racheté par Akelius en 2016. Tout est fait à l'économie. Ça a été pareil dans la cage d'escalier. La peinture a recommencé à gondoler quelques mois après. »

Porte de l'interphone en panne pendant deux ans, toiture en mauvais état, problèmes d'isolation thermique entraînant des factures EDF « astronomiques » : Catherine se sent abandonnée. « La tactique d'Akelius, c'est d'user les gens en ne faisant rien. Ils sont injoignables. Depuis 2017, nous avons changé neuf fois d'interlocuteur, ceux qu'ils appellent les property managers. On laisse des messages, personne ne répond. »

Un problème que Julie* connaît bien. « Ils m'ont accusée de mentir, de les harceler. Mais le ménage n'était plus fait, les poubelles pas sorties, les ampoules des parties communes pas changées... » Ancienne locataire d'un immeuble d'Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine) racheté par Akelius en 2016, elle a soigneusement gardé ses échanges de mails avec l'entreprise. Notamment celui où elle explique être « à bout de nerfs [...] à deux doigts de craquer ». La cause ? « Les ouvriers faisaient des travaux le soir jusqu'à 23 heures, les week-ends, et même le dimanche matin » se souvient la jeune femme, qui souhaite rester anonyme. « Ils rénovaient appartement par appartement, puis relouaient à des prix deux ou trois fois plus élevés, on voyait passer les annonces. »

« Les travaux [...] ne sont pas terminés, et malgré les désordres et les maladresses, c'est un fait qu'il vous faudra accepter, et auquel vous ne pourrez pas vous opposer », lui rétorque une gestionnaire d'Akelius fin 2016. Aux yeux de la société immobilière, les plaintes de Julie ne sont pas recevables. Pires, elles seraient diffamatoires. Pour toute preuve, l'asset manager d'Akelius cite un « commentaire dans les Pages jaunes » qui aurait été rédigé par Julie. « Je vous demande donc [...] de bien prendre en note que notre conseil sera informé de chacun de nos échanges et de la teneur de vos propos », conclut la représentante de l'entreprise suédoise. Des menaces à peine voilées.

Interrogée par Mediapart, la direction française d'Akelius rappelle que « la demande pour des appartements rénovés est jusqu'à cinq fois plus élevée » et que l'Île-de-France est pour elle un « exemple d'environnement économique stable avec un faible risque de vacance pour les appartements ».

Autrement dit : un bon investissement. L'entreprise assure qu'elle ne rénove que les appartements vacants et les parties communes. « *Akelius ne force jamais un locataire à partir* » en réalisant des travaux, promet-elle.

Selon l'entreprise, ces rénovations sont rendues nécessaires par « *la négligence* » des précédents propriétaires. « *Sans ces rénovations, ces immeubles deviendraient inhabitables à terme, ce qui aggraverait la pénurie de logements* », estime Max Heldt, fraîchement nommé à la tête du bureau parisien d'Akelius. « *Il est bien connu que des travaux peuvent occasionner du bruit* », rappelle-t-il, jurant de vouloir « *minimiser les inconvénients pour les locataires.* » Concernant les témoignages des locataires parisiens, la société assure être joignable et indique ne pas être informée de problèmes « *qui ne soient pas en cours de résolution* ».

La hausse brutale des loyers est une autre pratique récurrente. Pour augmenter la rentabilité de ses logements, Akelius leur applique presque systématiquement un complément de loyer qui peut atteindre plusieurs centaines d'euros. Le dispositif permet de contourner l'encadrement des loyers, réintroduit depuis 2019 à Paris. Légalement, le complément de loyer doit être justifié par les caractéristiques « exceptionnelles » de l'appartement, telles qu'une vue sur la tour Eiffel, une grande terrasse ou des équipements de luxe.

Mais le dispositif est très souvent détourné par les bailleurs. Chez Akelius, la hauteur sous plafond – pourtant classique dans les immeubles haussmanniens – ou une cuisine intégrée deviennent prétextes à rallonger le loyer de plusieurs centaines d'euros. Dans son immeuble, Sylvie a fait ses propres calculs : « *Avec leurs nouveaux loyers, on passerait de 18 à 42 euros le mètre carré. Il y a des compléments de 350 euros sur un loyer total de 1 100 euros.* »

Quelques rares habitants au fait de leurs droits tentent de les faire valoir devant la justice. En 2016, un locataire d'Akelius a ainsi fait condamner en première instance la société à lui restituer 4 474 euros de compléments de loyers injustifiés. Il s'acquittait

chaque mois d'un complément de 423 euros, soit la moitié de son loyer total. Le jugement, qui aurait pu faire jurisprudence, a été annulé en appel fin 2018, Akelius bénéficiant d'un « trou » juridique.

Après un recours déposé par l'Union nationale des propriétaires immobiliers, l'encadrement des loyers à Paris, effectif de 2015 à 2017, a en effet été annulé pendant deux ans, entre 2017 et 2019, par la justice administrative, supprimant la base légale sur laquelle contester les compléments abusifs.

Mais l'usage persiste. « *Il s'agit d'un contournement de la loi* », lâche Éric Rocher-Thomas, l'avocat du plaignant, familier de ces procédures, qui voit passer le nom d'Akelius « *régulièrement* » dans ses dossiers. Selon le juriste, « *les bailleurs ont pris une vraie claque avec l'encadrement des loyers, avec des baisses parfois de 25 % ou de 30 %. Du coup, les investisseurs cherchent des failles dans la législation pour retrouver leurs rendements d'avant la réglementation* ».

Un enjeu autour des futures gares du Grand Paris Express

Interrogée sur ce point, Akelius se contente de citer la loi. « *Nous appliquons la réglementation locale. Certains de nos appartements à Paris peuvent bénéficier d'un complément de loyer du fait de leurs caractéristiques exceptionnelles par rapport aux logements voisins.* » Sans détailler ce qu'elle estime être « *exceptionnel* » dans un simple studio avec cuisine équipée, même refait à neuf.

Face à ces pratiques peu scrupuleuses, la mairie de Paris a tenté de réagir. Interpellée notamment par plusieurs habitants et l'antenne parisienne de la Confédération nationale du logement, qui évoque dans une lettre adressée à Anne Hidalgo en mars 2019 les « *très vives inquiétudes que suscite le rachat en bloc de mono propriétés parisiennes par l'investisseur international Akelius* ».

Des échanges de mails entre le bureau parisien d'Akelius et le cabinet de Ian Brossat, adjoint de la maire de Paris chargé du logement, datant de 2019 et que nous avons pu obtenir, confirment que le groupe suédois a conscience du mauvais état de

certaines de ses immeubles. « *Il est vrai qu'il y a eu des problèmes d'humidité dans certains logements* », admet un cadre dans l'un des courriels, estimant avoir « *réagi promptement à toutes les demandes qui [lui] ont été signalées en ce sens* ».

Plusieurs mois après s'être engagé à « *résoudre [les] dysfonctionnements* », l'entreprise aux 471 millions d'euros de revenus locatifs annuels est de nouveau rappelée à l'ordre par la mairie, pour des faits similaires. Cette fois le ton d'Akelius est plus dur. Les doléances de ses locataires ? Des « *allégations* » jugées « *exagérées et diffamatoires* ». Dans sa missive adressée à l'équipe de Ian Brossat, le responsable d'Akelius conclut par une formule qui sonne comme un lapsus : « *Je peux vous assurer que nous ne laissons pas déperir l'immeuble intentionnellement.* »

À l'été 2019, une rencontre a lieu entre Ian Brossat et le responsable parisien de l'entreprise pour évoquer ces « *pratiques dégueulasses* », comme l'explique l' élu parisien à Mediapart. « *Ils achetaient un immeuble toutes les deux semaines lors du mandat précédent. Des immeubles bien situés et pas chers avec des logements familiaux, et ils les transformaient en studios loués très chers*, détaille Brossat. *On leur a dit : "Vous pouvez essayer d'acheter, mais on préemptera à chaque fois."* » Un rapport de force qui aurait poussé Akelius à « *arrêter* » ses acquisitions veut croire l'adjoint.

Sollicitée, la direction française d'Akelius indique « *rejeter fermement cette supposition* » selon laquelle l'intervention de la mairie l'aurait conduit à réduire ses acquisitions dans la capitale. Les rapports annuels du mastodonte suédois racontent pourtant une autre histoire. Après avoir acheté des logements parisiens à tour de bras, avec plus de 450 nouveaux logements entre 2017 et 2018, la frénésie semble être retombée à partir de 2019. Seulement cinq nouveaux logements ont garni le portefeuille d'Akelius en 2020, à en croire **son dernier rapport annuel**.

Akelius n'est pas le seul géant de l'immobilier à s'intéresser au logement parisien. En 2018, le plus gros échange immobilier de l'année a été la vente de la foncière Vesta par ICF Novedis, la filiale logement de

la SNCF. Des milliers d'appartements de cheminots, dont 1 500 rien qu'à Paris, cédés pour 1,4 milliard d'euros à six investisseurs.

Dans le sillage d'Akelius, d'autres acteurs dégainent leur chéquier, à l'instar de Swiss Life ou du gestionnaire allemand coté en bourse Vonovia. Les nouveaux propriétaires assurent en chœur vouloir gérer les logements de manière raisonnée, sans donner congé aux locataires actuels. Mais tous affichent leur volonté de se faire une place sur le prometteur marché du logement français.

Vonovia voit ainsi dans l'acquisition de 8 % de la foncière Vesta « *un pas supplémentaire pour mieux connaître le marché français du logement, accumuler de l'expérience et échanger avec les acteurs du marché immobilier français* », claironne le communiqué du groupe. En Allemagne, on connaît bien ce propriétaire qui aime se cacher derrière des paroles sociales et a fait ses premières armes en achetant des appartements de cheminots... allemands.

Malgré la crise du Covid qui a plongé de nombreux locataires dans la difficulté, les loyers des appartements de Vonovia **ont poursuivi leur hausse** inexorable en 2020, lui permettant de verser 500 millions d'euros de dividendes à ses actionnaires. Une année record pour l'entreprise allemande propriétaire de 400 000 logements outre-Rhin, dont 40 000 rien qu'à Berlin.

D'autres acteurs historiquement présents à Paris ambitionnent de monter en puissance dans la capitale. À l'image du groupe français Gecina, l'un des plus gros propriétaires privés de logements en Île-de-France avec 6000 appartements et 3000 logements étudiants. Aux oreilles de beaucoup de Parisiens, le nom de Gecina est associé **aux ventes à la découpe violentes** qui ont émaillé les années 2000, quand le groupe vendait en détail des appartements en ne laissant aux locataires que le choix d'acheter – pour ceux qui en avaient les moyens – ou de partir. Une image savamment estompée par la patronne du groupe, Méka Brunel, qui **explique** aujourd'hui à qui veut

l'entendre que les investisseurs institutionnels doivent devenir « le troisième poumon » du logement, à côté des bailleurs sociaux et des particuliers.

Ce retour des investisseurs est souhaité par une partie de la classe politique pour qui les capacités financières du privé sont nécessaires pour construire et rénover des logements en masse, comme le mentionne **un rapport sénatorial** de 2017 qui se fixait pour objectif de « lever certains freins au retour des investisseurs institutionnels ».

Le secteur du logement intermédiaire, cet entre-deux entre le logement social et le logement privé classique, est particulièrement prisé. Le privé y voit un moyen de réinvestir le marché parisien en s'appuyant sur les acteurs publics. La Caisse des dépôts (par le biais de sa filiale Ampère Gestion) a ainsi pris une part importante du portefeuille Vesta de la SNCF, les investisseurs privés se contentant, pour l'instant, de faire l'appoint.

Le bailleur In'Li, filiale du groupe Action Logement (ex-1 % logement), qui souhaite produire 80 000 logements en Île-de-France d'ici 2030, a aussi entamé l'été dernier un rapprochement **avec le groupe Axa** afin de financer une partie des 18 milliards d'euros nécessaires pour tenir ses objectifs. « *Les investisseurs institutionnels sont de retour sur le marché du résidentiel* », analyse In'li, contacté par Mediapart.

La nouvelle n'est pas forcément réjouissante, comme le notent Antoine Guironnet et Ludovic Halbert. Au-delà des pratiques « *prédatrices* » de certains fonds spéculatifs, les deux chercheurs énumèrent les possibles effets de ce retour : des portefeuilles immobiliers appelés à changer de main plus souvent ; le ciblage d'immeubles de grande taille et bien localisés dans les quartiers où les investissements publics sont importants comme ceux des futures gares du Grand Paris Express ; recherche ou création de petites surfaces pour augmenter la rentabilité des biens... « *Loin de constituer une solution toute*

faite pour limiter la cherté du logement, on ne saurait donc exclure que le retour des investisseurs institutionnels contribue à la flambée des prix immobiliers dans certains territoires, et à son cortège d'effets bien connus sur leur peuplement, comme la gentrification », mettent-ils en garde.

En attendant, dans le quartier des Buttes-Chaumont, Sylvie et quelques-uns de ses voisins n'entendent pas se laisser faire. Actuellement en phase de négociation avec Akelius, ils n'excluent plus de porter l'affaire devant un tribunal « *pour réclamer des dommages et intérêts pour les préjudices subis* ». Pour enterrer la procédure, le groupe suédois leur a gracieusement fait une offre : une remise d'un mois et demi de loyer.

Boîte noire

La série « Paris : logement impossible » est le fruit de six mois d'enquête de la part d'une vingtaine de journalistes répartis dans seize pays européens. De Paris à Athènes, en passant par Berlin et Milan, le collectif a répertorié plus de 670000 logements en Europe, dont près de 9000 en cumulé pour la seule capitale française. Ces données françaises ont été complétées par plus d'une trentaine d'interviews, réalisées entre novembre 2020 et avril 2021.

Du fait de la difficulté d'accès à certaines de ces données, ainsi que du manque de coopération de certains investisseurs, cette enquête ne prétend pas à l'exhaustivité. Elle entend néanmoins mettre en lumière le rôle des grands investisseurs privés dans le renchérissement du logement des capitales européennes.

Les deux auteurs, Alexander Abdelilah et Mathieu Périisse, sont membres du collectif de journalistes **We Report**. Pour cette enquête, ils ont notamment reçu le soutien du **Anti-Corruption Data Collective**, un groupe de scientifiques et de journalistes rassemblant des données pour lutter contre la corruption, et de la fondation allemande **Rosa-Luxemburg Stiftung**.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.